



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

La situation exceptionnelle du confinement a considérablement bouleversé le quotidien de notre association, tout comme nos vies personnelles et les vôtres.

L'Îlot a notamment dû décaler au 24 septembre dernier la tenue de son Assemblée générale annuelle, qui a validé les comptes arrêtés par notre Conseil d'administration en juillet dernier. De ce fait, nous les partagerons en toute transparence avec nos donateurs dans les prochaines semaines d'octobre. D'ores et déjà, je souhaite vous remercier pour votre soutien indéfectible qui nous a permis d'accueillir, d'héberger et d'accompagner vers la réinsertion près de 1 330 personnes en 2019. 56% d'entre elles sortaient de prison ou étaient encore sous main de justice (hors accueil de jour et dispositif d'urgence).

Grâce à nos donateurs fidèles et à toutes celles et ceux qui nous ont rejoints, l'Îlot continue, avec toujours plus de détermination, à aider avec bienveillance ces personnes fragiles à retrouver pleinement un rôle au sein de notre société.

> SOMMAIRE

L'intermédiation locative, un pas de plus vers l'autonomie	P.2
Aller à la rencontre des personnes détenues	P.3
Une journée à la mer pour changer d'air	P.3
Votre soutien est notre force	P.4
Témoignage	P.4

RÉINSÉRER PAR LE LOGEMENT



Nos centres d'hébergement sont au cœur de notre mission de réinsertion sociale.

Ils ont pour objectif d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de grande précarité, notamment de celles sortant de prison ou étant encore sous main de justice.

Fournir un toit favorise leur stabilité et leur offre un répit et une base où elles peuvent, dans un premier

temps, se poser et stabiliser leur situation (sanitaire, sociale, administrative) et dans un second temps, construire leur projet d'avenir. Le confinement dû à la pandémie a relativement diminué les interactions et démarches relatives à leur projet, **mais il a mis en évidence l'extrême nécessité de la protection que leur offre le logement.**

L'accompagnement social personnalisé est indissociable de l'offre d'hébergement au sein de nos centres d'hébergement

C'est la raison pour laquelle l'Îlot a maintenu ses portes ouvertes au plus fort de la crise. L'accompagnement social n'a jamais cessé non plus : la continuité est essentielle pour accompagner les personnes, à leur rythme, dans toutes les phases de leur réinsertion sociale, à savoir sanitaire, psychologique, administrative et professionnelle.

Le suivi par un travailleur social est inhérent à l'offre de logement de l'Îlot

et constitue la force sur laquelle peuvent s'appuyer nos résidents **pour dépasser les obstacles sur le chemin de leur réinsertion.** Dernière-née des initiatives de l'Îlot, l'intermédiation locative s'inscrit dans cette vision d'un logement accompagné qui permet aux personnes volontaires de faire un nouveau pas vers l'autonomie.

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE, UN PAS DE PLUS VERS L'AUTONOMIE

Depuis la rentrée de septembre, l'Îlot gère 14 nouvelles places d'intermédiation locative (IML) à Amiens. Ainsi, des logements « indépendants » sont proposés à des personnes sous main de justice ou en situation de grande précarité qui, sans cette initiative, ne pourraient accéder au logement.

Un nouveau pas vers l'autonomie et une réinsertion sociale durable. Depuis ce mois-ci, les équipes de l'Îlot s'organisent pour la prise en charge des futurs résidents, notamment des hommes, seuls ou avec enfants, en lien avec la justice. Les quatre studios et huit T1, dont certains peuvent accueillir deux personnes, se situent à proximité directe de notre CHRS Les Augustins et du centre-ville. À cinq minutes de la gare ferroviaire et routière, cette localisation est un atout pour leur mobilité et pour faciliter l'accès à l'emploi. Ces logements s'inscrivent dans le cadre de l'intermédiation locative : l'Îlot assume les obligations de locataire en titre auprès du propriétaire bailleur de façon à simplifier et sécuriser la relation entre la personne qui habite le logement et paie un loyer, et le propriétaire.



Une gestion « rapprochée », un accompagnement « individualisé »

L'intérêt d'une gestion locative dite « rapprochée » est **d'aider des personnes financièrement et socialement fragiles à accéder et à rester dans un logement**. Parmi celles-ci, celles sortant de prison éprouvent des difficultés particulières compte tenu de leur passé récent d'ex-détenus et d'une perte de repères et d'autonomie liée à leur vécu en détention. L'autre pilier essentiel de l'intermédiation locative est l'accompagnement social individualisé. Chaque locataire est accompagné par un travailleur social référent qui prend en compte son parcours de vie antérieur, l'aide à stabiliser ou à faire évoluer sa situation pour lui permettre de retrouver son autonomie. L'objectif de cette autonomisation étant l'accession à un logement en son nom propre.

Un travail éducatif en trois phases

Le travail éducatif d'accompagnement se concentre sur le développement des capacités du locataire au travers de trois phases successives. En premier lieu, le conseiller et le locataire établissent un « contrat d'accompagnement social » qui définit l'objectif et les engagements de la personne et précise les modalités spécifiques de l'accompagnement. La phase d'accompagnement, durant les douze mois maximum d'occupation du logement, participe à l'émancipation de la personne dans tous les aspects de sa vie quotidienne : appropriation de son logement, de son environnement et de l'espace collectif (notamment par des conseils concernant l'entretien, le comportement en collectif) ; responsabilisation vis à vis de sa situation de locataire (ses droits et devoirs, respect des équipements, suivi de sa consommation d'énergie) ; développement de ses compétences de gestion de son budget (en incitant et en favorisant la constitution d'une épargne dans la perspective d'un passage à un logement autonome) ; autonomisation vis à vis des questions administratives. Enfin, une évaluation du parcours est réalisée pour établir les progrès de la personne en termes d'autonomie, cerner ses difficultés et envisager son éventuelle réorientation.

Une nouveauté qui s'appuie sur 10 ans d'expérience

Le projet d'intermédiation locative s'appuie sur notre expérience, depuis près de dix ans, d'accompagnement de nos résidents vers le logement via le « logement temporaire » : des appartements loués par l'association et mis à disposition de certains de nos bénéficiaires en attente d'obtention d'un logement autonome, leur permettant par exemple de pouvoir être rejoint par leur compagne ou bien d'exercer le droit de visite pour leurs enfants. **Ce système de logement temporaire nous a permis de vérifier la nécessité pour nos résidents d'être soutenus dans ce processus d'accession au logement de droit commun.** L'objectif de l'intermédiation locative proposée par l'Îlot est d'améliorer cette phase de transition et de renforcer notre accompagnement pendant cette période critique.

Grâce à votre soutien, l'Îlot peut continuer à développer de nouveaux projets tels que celui-ci, indispensables pour relever le défi de la réinsertion.

AGIR AVANT LA SORTIE

ALLER À LA RENCONTRE DES PERSONNES DÉTENUES



Depuis 2019, les travailleurs sociaux de Chemin Vert vont à la rencontre de personnes détenues. C'est l'occasion de mieux préparer l'arrivée d'un résident et de renforcer le partenariat avec les Conseillers pénitentiaires en insertion et en probation (CPIP).

« C'est un projet qui porte énormément de sens, pour les services pénitentiaires, pour les travailleurs sociaux et bien sûr pour les personnes en détention. » Pour Véronique Castelain, responsable du CHRS Chemin Vert, la tenue régulière de permanences de l'association s'inscrit dans l'orientation stratégique « dedans/dehors » de l'Îlot, dont l'objectif est de toujours mieux préparer l'accueil d'un résident au CHRS et de favoriser la réussite de son parcours d'insertion.

À l'initiative de la référente « hébergement logement » de Fleury-Mérogis, l'équipe de Chemin Vert s'est rendue à la prison de l'Essonne à plusieurs reprises en 2019, rencontrant **33 personnes détenues**. En 2020, des permanences ont également eu lieu à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy et à Fresnes.

Dans les prochains mois, cette action s'étendra à Paris-la Santé et à la maison d'arrêt de Nanterre.



« La rencontre en prison de la personne détenue est le premier pas vers son adhésion à l'accompagnement social qui est le socle d'une réinsertion réussie. »

« Avec ces rendez-vous réguliers - une visite par mois dans un établissement pénitentiaire d'Île-de-France - notre objectif est de mieux comprendre les besoins et attentes des personnes détenues avant qu'elles n'arrivent à Chemin Vert » explique Véronique Castelain, qui se félicite par ailleurs du renforcement du lien avec l'Administration pénitentiaire et

les CPIP : « notre équipe échange des points de vue avec les CPIP, confronte ses expériences. C'est très enrichissant et cela nous permet de mieux appréhender le projet de la personne détenue. »

UNE JOURNÉE À LA MER POUR CHANGER D'AIR

Le 4 août, neuf résidents du CHRS Les Augustins et du CHU La Passerelle se sont rendus au Touquet-Paris-Plage. L'occasion pour eux de rompre avec l'isolement provoqué par la crise sanitaire.



Les derniers mois ont été éprouvants pour nos résidents. Les consignes sanitaires ont restreint leurs interactions avec l'extérieur, limitant ainsi leurs démarches de réinsertion. Une situation qui a exacerbé leur solitude et mis à rude épreuve leur santé mentale.

Pour les aider à s'extraire de leur quotidien et à retrouver un sentiment de normalité, une sortie à la mer a été organisée à leur initiative. Au cours d'une journée ensoleillée, neuf d'entre eux, accompagnés d'une bénévole et de trois membres du CHRS et du CHU, ont pu admirer les paysages de la Côte d'Opale, se détendre autour d'un pique-nique sur la plage, et visiter le Touquet.

L'un des objectifs de cette journée était d'encourager nos résidents à s'autonomiser en réitérant ce type de sorties par eux-mêmes. C'est pourquoi nous leur avons aussi demandé de contribuer à la préparation du pique-nique, à l'organisation des visites et aux frais de la journée.

Un moment convivial qui permet à des personnes qui ne croient plus en elles-mêmes de retrouver confiance.

S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

VOTRE SOUTIEN EST NOTRE FORCE

L'Îlot remercie chaleureusement tous ses donateurs pour leur générosité en 2019. Leur soutien a largement contribué à la réalisation de ses activités et à la préparation de ses projets de 2020.

En 2019, grâce à votre engagement, la collecte de l'Îlot a progressé atteignant 1,47 million d'euros. Mais l'équilibre financier reste très fragile et nous devons sans cesse chercher de nouveaux soutiens, car les fonds publics qui nous sont octroyés sont fréquemment révisés à la baisse.

Vous êtes 10 255 donateurs à avoir permis à l'association d'assurer sa mission de réinsertion des personnes exclues et précaires, en évitant notamment la récurrence de celles sortant de prison ou sous main de justice. Vous avez également largement contribué à la préparation de nos projets en 2020 : la création d'un service d'orientation professionnelle approfondie en faveur de personnes en attente d'une mesure de semi-liberté sur le territoire d'Amiens, notre programme d'intermédiation locative évoqué dans ce journal ou encore la préparation de la rénovation de nos CHRS Chemin Vert et du Val de Marne.

Vous êtes 1 244 à avoir choisi de nous soutenir par prélèvement automatique. Ce soutien régulier nous est d'une aide particulièrement précieuse pour accompagner nos bénéficiaires dans la durée. À noter enfin que vous êtes de plus en plus nombreux à effectuer votre don sur notre site internet, ce qui allège nos coûts de collecte et augmente la part du don dans la mission sociale.

Le 24 septembre, nos comptes 2019 ont été validés par l'Assemblée générale de l'association en présence de notre Commissaire aux comptes. Dans un souci de transparence et animés par un sentiment de gratitude vis à vis de tous nos donateurs, nous vous ferons parvenir dans les meilleurs délais l'essentiel de nos chiffres 2019.

Encore un immense merci pour votre soutien sur lequel nous comptons à nouveau à l'avenir pour aider à se réinsérer toutes les personnes exclues et en situation de très grande précarité.

TÉMOIGNAGE



Jacques, 69 ans
Donateur

Lorsqu'on pense à son prochain, qu'on cherche à aider ceux qui sont dans le besoin : vieillards, enfants abandonnés ou maltraités, femmes laissées à leur triste sort, démunis, on ne songe pas tout de suite à ceux qui sortent de prison...

Pourtant on comprend vite que les perspectives qui s'offrent à eux à ce moment précis, sont généralement loin d'être claires ou faciles.

C'est pourquoi lorsque j'ai été contacté par l'Îlot, j'ai vite compris qu'il y avait là un univers dont on parle peu et où les besoins sont criants : accueil – relais – stabilisation – hébergement – et même formation, car il convient d'accompagner.

J'ai pris très au sérieux cette piste nouvelle pour moi et je ne regrette pas de me joindre à ceux qui œuvrent pour cette association, peut-être moins séduisante au début, mais qui se révèle très vite comme socialement fondamentale.

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr

➤ Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr

➤ Rejoignez-nous sur :

